

Affaires courantes

M. le Président: Le député a sans aucun doute été retenu par des affaires importantes. La question dont parle le député est précisément celle sur laquelle je dois me prononcer.

Elle a été présentée à la présidence dans cette question de privilège, et c'est exactement la question sur laquelle je me prononcerai.

[Français]

LA NÉCESSITÉ DE JUGER PROMPTEMENT DES QUESTIONS DE PRIVILÈGE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, au même moment où on traite des questions de privilège, j'aimerais vous rappeler qu'il y a deux questions de privilège que nous avons soulevées, qui sont très essentielles et très urgentes, particulièrement sur le droit du député de Laurier—Sainte-Marie de siéger en cette Chambre. Monsieur le Président, attendre des semaines et des semaines quand il y a un point d'interrogation majeur dans l'esprit de certains membres du public suite à la question de privilège, je pense que c'est manquer un peu à l'obligation qu'on a tous de s'assurer que les députés de cette Chambre ont un droit plein et entier de siéger ici, ce dont nous sommes convaincus! Mais nous espérons que très bientôt vous allez dissiper ce nuage de doute qu'on a voulu mettre sur la tête du député de Laurier—Sainte-Marie.

De plus, je sais qu'au moment où on se parle, les travaux de planification du projet Hibernia sont en cours. Au même moment où on a soulevé une question de privilège importante, au même moment où la législation n'est pas encore devenue loi, des sommes d'argent considérables sont investies dans ce projet—là, encore une fois, sans avoir la réponse à notre question de privilège.

Par conséquent, monsieur le Président, je vous salue humblement que ces deux questions sont urgentes et pressantes et vont au coeur même de la nécessité de soulever ces questions de privilège, et tout retard en cette matière est un «embarrasement» pour la plupart d'entre nous.

M. le Président: Je comprends bien le point de l'honorable député de Shefford. Pour maintenant, ma réponse est: Bientôt.

[Traduction]

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'accepte votre remontrance, tout comme d'ailleurs votre décision selon laquelle toute discussion ultérieure de la question de privilège qu'a soulevée le député de Thunder Bay—Atikokan devrait cesser, par crainte qu'elle ne nous entraîne dans d'autres affaires.

Le fait est que cette question de privilège et d'autres soulevées récemment ne sauraient être dissociées de ce que je considère comme étant l'état général de la Chambre, état que je prierais Votre Honneur d'examiner de près. J'ignore quand tout cela a débuté. Pointer du doigt serait facile, mais la réalité, c'est que nous laissons de plus en plus une certaine forme d'anarchie s'installer.

• (1140)

Comme disait Yeats: «La marée de l'anarchie déferle partout où l'innocence est submergée.»

Monsieur le Président, c'est à vous, tout particulièrement, qu'il incombe de protéger la Chambre des communes afin d'éviter que le pays ne sombre dans l'anarchie. Je vous exhorte vivement à examiner de près cette question et toutes les autres, et à exercer le pouvoir que tous les Canadiens et tous les députés, dans leur for intérieur, vous demandent d'assumer afin de rétablir une certaine dignité et un certain ordre à la Chambre. Si vous en étiez incapable, je craindrais le pire pour l'ensemble de nos institutions politiques.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je me demande si, suivant en cela le conseil de notre distingué collègue, nous ne pourrions pas simplement nous tirer de ce guêpier en ce qui concerne le rôle des comités en acceptant à l'unanimité le rapport du comité de sélection visant à établir le comité permanent.

M. Blaikie: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Par égard pour les longues années d'expérience du député de Winnipeg Transcona à la Chambre, j'accepte de l'entendre au moins pendant encore une minute.

Je signale que l'un des moyens dont nous disposons de maintenir l'ordre est de nous conformer aux règlements. Nous dérapons quelque peu. Je suis sûr que ce n'est pas prémédité.

Le député de Winnipeg Transcona a la parole.

M. Blaikie: Monsieur le Président, le fait que le député ministériel ait profité du message bien intentionné que j'adressais à la Présidence et à tous les députés pour proposer une stratégie inspirée par des considérations sectaires illustre justement la manoeuvre que je venais de dénoncer implicitement.

M. Hawkes: Quelle manoeuvre? Expliquez-vous!

M. le Président: Dans ces conditions, je crois sage que nous passions à autre chose.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ce que je vais dire n'est lié que très indirectement à ce qui vient d'être dit. C'est un